

Acti' NEWS

LA LETTRE DES CLIENTS DE GENERALI PATRIMOINE



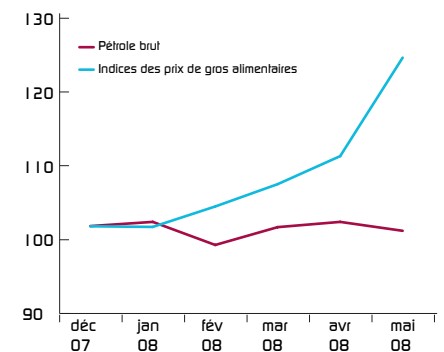
Contexte économique depuis début 2008 par La Française des Placements

2% jusqu'au début du printemps. Les derniers indicateurs conjoncturels signalent un net ralentissement. En Allemagne, les commandes industrielles reculent et l'INSEE s'attend à une croissance zéro en France à partir de l'été 2008. Pour les prochains mois, il est très peu probable que les économies des pays développés puissent sortir rapidement de leur double ornière de faible activité et de tensions sur les prix. Les perspectives de croissance sont médiocres et les perspectives de prix tendues mais l'inflation sous-jacente dans la zone euro est très faible et l'accélération salariale à peine perceptible.

Les pays émergents sont particulièrement sensibles à la hausse de certains produits agricoles alimentaires comme les céréales ou le riz. En Russie, le glissement annuel des prix alimentaires était de 22% en mai et le poids de l'alimentation dans les prix à la consommation de 40%. En Chine, le glissement annuel de l'alimentaire est de 20% (et le poids de 37%). L'amorce de baisse des prix alimentaires devrait ralentir la hausse des prix à la consommation.

L'INDICATEUR

Cours du pétrole et prix alimentaires
du 31/12/2007 au 31/05/2008



En Europe (zone euro), la tendance reste positive mais elle s'est fortement dégradée au cours du printemps.

Sur les prix du pétrole, aucun signe de détente n'est apparu pour l'instant. Le prix moyen des matières premières alimentaires a en revanche reflué, avec de grandes différences entre produits. Les taux d'inflation globale se maintiennent à des niveaux proches de 4% l'an aux Etats-Unis et dans la zone euro. Ces taux élevés ont toutefois déjà été atteints au cours des années récentes, en 2005 (avant une période de net reflux), en 2000, et ils ont même largement dépassé les rythmes actuels en 1990 aux Etats-Unis comme en Europe.

C'est dans les pays émergents que les hausses des prix sont les plus significatives et pour certains pays elles commencent à devenir préoccupantes. C'est néanmoins plutôt dans les pays développés que leur impact négatif sur la croissance est le plus visible.

Aux Etats-Unis, les indices de confiance des consommateurs sont au plus bas depuis la double récession du début des années 80. L'activité recule dans l'industrie et la construction, elle augmente modérément dans les services. La demande interne stagne mais les exportations bénéficient du niveau très bas du dollar et au total l'économie américaine hésite toujours à entrer en récession. Dans la zone euro, la croissance s'était maintenue entre 1,5% et



Chère cliente, cher client,

Sécurité et performance sont deux notions fondamentales et indissociables pour vous satisfaire dans la gestion de votre contrat.

En période d'incertitude sur les marchés financiers, il est important de pouvoir se reposer sur des valeurs sûres et de permettre à son patrimoine de prospérer en toute sécurité. Generali Patrimoine continue d'innover dans ce sens avec la création de « l'Actif Général de Generali Vie ». Nouveau support en euro de plus de € 11 Mds d'actifs gérés et essentiellement composé d'actifs obligataires de grande qualité, il est conçu pour absorber les variations du marché. Ce fonds prend toute sa place à côté d'Euro Innovalia, à la vocation différente de par sa taille, plus réduite, et sa composition : à dominante immobilière, ses actifs font l'objet d'une sélection rigoureuse des immeubles et des entreprises qui les occupent, afin de préserver une qualité de rendement dans la durée.

Pour être performant, un contrat d'assurance vie doit également vous donner les moyens de rechercher du dynamisme en toute situation. La richesse de nos unités de compte et nos options de gestion automatisées, qui permettent d'investir de façon programmée sur des OPCVM, vous offrent de réelles opportunités en vous exonérant des problématiques de décision quant à la date d'investissement.

Conjuguer sécurité et performance, c'est ce qui fait la réussite de nos contrats, salués par la presse professionnelle, et c'est possible avec vos Conseillers en Gestion de Patrimoine et le groupe Generali.

Stéphane Dedeyan

Directeur Général de Generali Patrimoine

À LIRE

Environnement économique	p.1
Marché & Services	p.2
Infos pratiques	
Actualité financière	p.3
Conseils Presse	p.4



LA PRESSE EN PARLE

Comme tous les ans, la plupart des magazines économiques et patrimoniaux décernent leurs récompenses aux « meilleurs » contrats d'assurance vie à partir de critères alliant caractéristiques techniques et performances financières. Les principaux contrats de Generali Patrimoine ont été une nouvelle fois primés au cours du premier semestre 2008.

3 labels d'excellence 2008 pour les contrats de Generali Patrimoine

La dernière édition du Guide des Dossiers de l'Épargne consacrée à l'assurance vie vient d'attribuer à nouveau la plus haute récompense (label d'excellence) aux contrats Himalia, e-Xaëlidia et Xaëlidia.

Concernant Himalia, le guide 2008 souligne qu'il s'agit d'un « contrat qui peut se gérer sur internet proposant un large éventail de supports dont deux fonds en euros. Diverses garanties de prévoyances (sont) disponibles ; la gestion des fonds est articulée autour de trois options d'arbitrage automatique et d'une gestion sous mandat accessible dès 5000 € auprès de 5 gestionnaires financiers ».

A propos de Xaëlidia, le même guide précise : « Quatre profils de gestion proposés et adaptés au profil d'investisseur : dynamisation de l'épargne, évolutif, liberté et diversifié. Un produit bénéficiant de frais réduits. Une gestion en ligne généralisée du contrat. Trois options de gestion disponibles. De nombreuses garanties de prévoyance peuvent être souscrites. Un large éventail de supports présentant des rendements particulièrement efficaces ».

3 Lauriers d'Or 2008 pour Himalia, e-Xaëlidia et Xaëlidia

Investir Magazine, dans son édition de mars-avril, attire tout particulièrement l'attention sur le fait que « Generali mérite d'autant plus ces Lauriers que tous ses contrats arrivent en tête de notre classement dans cette catégorie (multisupports de la gestion de patrimoine). Notre préférence va toutefois à e-Xaëlidia, pour ses frais légèrement inférieurs à ceux des autres contrats de la maison. Le fonds en euros fait un peu mieux que ses concurrents, et les supports en unités de compte sont au sommet, avec des produits que vous trouverez difficilement ailleurs ».

Les Trophées 2008 du Revenu Placements

Trophée d'Or pour Xaëlidia (catégorie multisupports offensifs) avec une note technique 17/20.

Trophée d'Argent pour Xaëlidia (catégorie meilleurs contrats et fonds en euros).

Trophée d'Argent pour e-Xaëlidia (catégorie multisupports offensifs).

Trophée d'Argent pour Himalia (catégorie multisupports offensifs).

Contrats à bonus de fidélité : Duo Fédé sélectionné par Capital

Le mensuel économique, dans son numéro de juin, s'est intéressé « aux contrats anti-ISF » en l'occurrence les contrats à bonus de fidélité. Il les présente comme « un nouveau type d'assurance vie (qui) permet de contourner légalement la règle de l'imposition sur la fortune. Et de réduire sensiblement la facture ». Concernant Duo Fédé de Generali Patrimoine, Capital note : « Points forts : une gamme de 96 fonds, des frais d'arbitrage modérés (0,5%) et un bon fonds en euros (+ 4,4% en 2007) ».

chiffres clés

CHIFFRES CLÉS
DE GENERALI PATRIMOINE EN 2007

CHIFFRE D'AFFAIRES : 6 MILLIARDS D'EUROS

ACTIFS GÉRÉS : 35,3 MILLIARDS D'EUROS

NOMBRE DE CLIENTS : 600 000 ASSURÉS

VOTRE CONSEILLER



conseil

Investissez à votre rythme avec les versements libres programmés

Pour constituer votre épargne en douceur, les versements libres programmés constituent une option de gestion à la fois souple et modulable. Investir de façon régulière permet également de lisser les à-coups des marchés financiers... un avantage intéressant en cette période de performances volatiles.

Adaptez vos prélèvements à votre budget Mensuels, trimestriels, semestriels ou annuels, vous avez tout le loisir de définir une périodicité et un montant adaptés à votre budget, dans le respect du minimum prévu à votre contrat. Sachez également que la plupart des contrats Generali Patrimoine vous permettent de définir le moment de votre prélèvement : en début ou en fin de mois.

Protégez la performance de vos investissements

Investir sur des OPCVM permet de profiter des performances des marchés financiers, mais cela signifie aussi supporter leurs à-coups. Avec les versements libres programmés, vous investissez sur ces supports à différentes dates et donc à différentes valeurs de part. Vous suivez

ainsi l'évolution de l'OPCVM et redéfinissez votre prix de revient moyen (PRM) dans le temps.

Comment mettre en place vos versements libres programmés ?

Vous avez plusieurs possibilités :

- par Internet : si vous avez choisi de profiter des services de transaction en ligne, vous pouvez mettre en place vos versements libres programmés via votre espace client.
- par courrier : toujours depuis votre espace client, en téléchargeant les documents prévus à cet effet et en les retournant à l'adresse indiquée.
- auprès de votre Conseiller en Gestion de Patrimoine : il assurera pour vous la mise en place de cette démarche et pourra vous conseiller dans vos choix.

A noter : si vous ne nous avez pas communiqué vos coordonnées bancaires ou si elles ont changé, il vous faudra nous transmettre un nouveau RIB avec votre demande.

CAMPAGNE PRESSE

Generali s'affiche dans la presse économique et financière internationale

En France, La Tribune, les Echos, Le Monde et Le Figaro ont accueilli dans leurs colonnes une communication du groupe Generali sur le thème : « Il n'y a pas de performance sans sécurité, ni de sécurité sans performance ».

Tous ceux qui font chaque jour confiance à Generali, peuvent être rassurés quant à notre solidité financière, une des plus élevées dans le secteur de l'assurance, confirmée par les notations remarquables de Generali France par les agences.



Acti'News
Lettre trimestrielle d'information, publiée par Generali Patrimoine
Generali Vie - Société Anonyme au capital de 285 863 360 euros
Entreprise régie par le code des assurances - 602 062 481 R.C.S. Paris
Siège Social : Il, bd Haussmann - 75311 Paris cedex 09
Dépot légal Juin 2004
Directeur de la publication : Stéphane Dedeyan
Conception/Réalisation : Encore Eux
Rédaction : www.greencompany.fr
www.generali-patrimoine.fr



Questions/Réponses Le dollar

Quelles sont vos prévisions concernant l'évolution de la devise américaine ?

La parité euro/dollar est cantonnée dans une fourchette étroite [1.54 ; 1.58] depuis la fin avril. Nous penchons toujours pour une sortie à terme du dollar par la borne basse avec un premier objectif à 1.50. A court terme il subsiste un risque d'aller tester la borne haute à 1.60.

Sur quelles hypothèses sont-elles fondées ?

Le principal moteur expliquant l'évolution de la parité euro/dollar à court terme reste la dynamique d'évolution des taux courts.

Notre scénario intègre à la fois une pause dans la détente des taux de la Fed et un *statu quo* de la Banque Centrale Européenne, d'où la stabilisation attendue sur la parité.

A partir de l'automne, un assouplissement monétaire prudent de la part de la BCE favoriserait l'apparition d'une tendance haussière sur le dollar.

Quelles seraient selon vous les conséquences d'une reprise du dollar en termes d'inflation et de politique monétaire européenne ?

Le niveau actuel de la devise américaine, qui rend les Etats-Unis très compétitifs à l'exportation, ainsi que le policy-mix budgétaire et monétaire, constituent des éléments positifs pour la conjoncture américaine, et devraient à terme profiter au dollar et à la résorption des déficits externes.

Concernant l'Europe, l'incidence d'une stabilisation de la parité euro/dollar à 1.55 sera mineure mais devrait toutefois soulager les exportateurs européens actuellement pénalisés.

Un euro qui s'affaiblirait significativement impliquerait davantage d'inflation importée et un peu plus de compétitivité extérieure, ce qui conforterait la Banque Centrale Européenne dans sa position orthodoxe. La persistance des tensions inflationnistes pourrait alors l'inciter à durcir le ton dans un premier temps, puis les conditions monétaires à la fin de l'année 2008.

Une clause bénéficiaire bien renseignée, pour une transmission bien assurée !

Lors du décès du souscripteur, la clause bénéficiaire permet à l'assureur de transmettre l'épargne constituée aux personnes désignées au contrat, selon les modalités définies. S'il existe une clause standard, il reste possible de rédiger librement sa propre clause. Des précautions sont alors nécessaires, tout comme les conseils de votre Conseiller en Gestion de Patrimoine.

Comment bien établir sa clause bénéficiaire libre ? Voici 5 conseils pour vous aider dans cette démarche :

1/ Veillez toujours à ce que votre clause soit à jour. Mariage, divorce, naissance, lorsque votre vie évolue, votre clause doit être adaptée. Tant que votre bénéficiaire ne l'a pas acceptée, elle est totalement modifiable.

2/ Evitez de désigner un bénéficiaire par son nom et sa qualité en même temps.

C'est un risque de conflit ou de restriction :
• Exemple 1 : indiquer « mon épouse X » alors que vous êtes marié avec Y rend votre indication difficile à traduire.

• Exemple 2 : « mes enfants Paul et Pierre » peut poser problème avec l'arrivée d'un 3^{ème} enfant, alors que « mes enfants » aurait suffi.

3/ Précisez la répartition du capital entre les bénéficiaires, soit en indiquant « par parts égales » s'il n'y a pas de dispositions particulières, soit sous forme de pourcentage ou de montant en précisant « à hauteur de » ou « pour ».

4/ Donnez des priorités entre vos différents bénéficiaires. Si le capital est réparti par parts égales, vos bénéficiaires sont au même rang. Mais pour éviter tout problème lié au décès de l'un d'eux, vous pouvez désigner ses descendants au second rang.

5/ Prévoyez que vos bénéficiaires soient vivants ou représentés. La représentation n'est pas de droit en assurance vie, il est donc important de prévoir la mention « vivant ou représenté ».

Comment bien la formaliser ?

Vous pouvez la rédiger sur le bulletin de souscription ou sur papier libre. Mais si vous souhaitez plus de formalisation, votre Conseiller en Gestion de Patrimoine vous fournira un formulaire Generali adapté.

Sachez que votre clause doit être précise, lisible, datée et signée, tout en indiquant :
- vos nom, prénom et date de naissance
- votre adresse
- le nom et/ou le numéro du contrat
- le lieu de sa rédaction.

Si elle fait référence à une clause testamentaire, n'oubliez pas de préciser les coordonnées du notaire concerné.

A savoir : la législation en matière d'acceptation du bénéfice d'un contrat d'assurance a évolué vers plus de sécurité pour le souscripteur. Ce dernier doit en effet donner son accord en cas d'acceptation d'un bénéficiaire.

Service Relations Clients, des conseillers à votre écoute

Vous avez besoin d'informations sur votre contrat, vous souhaitez connaître l'état d'avancement d'un acte de gestion ou les documents à fournir pour réaliser un rachat ? Pour toutes ces questions administratives, nous avons mis à votre disposition une équipe de conseillers téléphoniques dédiée : le Service Relations Clients.

Accessible au 01 58 38 81 00, du lundi au vendredi, de 9h00 à 18h00, ce service s'adresse à tous nos clients détenteurs d'un contrat Generali Patrimoine.

Sachez que le Service Relations Clients a pour mission de faciliter vos démarches administratives et qu'à ce titre il ne saurait se substituer à votre Conseiller en Gestion de Patrimoine.

Ce dernier est en effet plus à même de vous orienter pour des décisions stratégiques (arbitrage, rachat, allocation d'actifs, etc.) ou de vous informer sur des aspects juridiques, fiscaux ou financiers.

Service Relations Clients de Generali Patrimoine

- Numéro de téléphone : 01 58 38 81 00
- Horaires : du lundi au vendredi, de 9h00 à 18h00
- Documents nécessaires pour le traitement de votre demande :
 - le numéro du contrat concerné par votre demande,
 - vos conditions particulières,
 - vos différents états de situation,
 - les éventuels avenants de votre contrat.

Actif Général de Generali Vie : Toute l'expertise de Generali Vie dans un nouveau fonds en euros

Le groupe Generali fait référence pour la qualité de ses fonds en euros. Pour vous offrir des performances et une sécurité à la hauteur de vos attentes, nous lançons aujourd'hui Actif Général de Generali Vie, notre nouveau support en euros.

Le socle de toute démarche patrimoniale

Qu'il s'agisse de transmission de patrimoine, de valorisation d'un capital ou de préparation de la retraite, une épargne à long terme nécessite un socle sécuritaire de qualité. C'est le rôle du fonds en euros, d'absorber les chocs des marchés financiers et de vous offrir chaque année un rendement agréable.

La qualité au service de votre sécurité

L'expertise de Generali Patrimoine allée à la qualité de gestion de Generali Investments France amènent nos fonds en euros à être régulièrement plébiscités pour leurs performances. C'est notre capacité d'innovation qui nous a permis de devenir une référence du marché, c'est elle qui nous pousse aujourd'hui à donner naissance à A.G.G.V.

4,51%*
nets en 2007

Le meilleur de Generali Vie dans un fonds en euros

Résultat de la fusion de plusieurs actifs généraux, A.G.G.V. représente plus de 11 milliards d'euros d'actifs gérés au 31/12/2007. Composé majoritairement d'un portefeuille obligataire de grande qualité, sa taille significative permet de saisir les opportunités de marché. Sa maturité longue est en cohérence avec les objectifs de régularité et de performance d'une épargne en assurance vie ou en capitalisation.

A.G.G.V. dans Himalia dès le 1^{er} juillet 2008

Ce nouveau fonds s'est substitué, pour les affaires nouvelles, au fonds EPI au sein du contrat Himalia à compter du 1^{er} juillet 2008. Il sera progressivement déployé sur l'ensemble de notre offre.

Pour en bénéficier dès maintenant, vos arbitrages du fonds EPI vers A.G.G.V. seront gratuits jusqu'à la fin de l'année 2008.

Pour en savoir plus, contactez votre Conseiller en Gestion de Patrimoine, qui tient à votre disposition une documentation sur ce fonds.

*Taux estimé sur la base du taux de rendement du fonds, net de frais de gestion (0,90%). Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.



Les fonds de votre contrat (2^{ème} partie) : les OPCVM obligataires

Après avoir évoqué les fonds actions dans notre numéro précédent, voici les fonds investis en obligations. Des supports à favoriser lorsque l'on cherche à apporter de la sécurité et de la stabilité à son allocation d'actifs.

Qu'est ce qu'un OPCVM obligataire ?

Les OPCVM obligataires sont majoritairement composés d'obligations. Il est important de noter que selon leur sensibilité, les obligations varient en fonction des taux d'intérêt :

- en cas de baisse, le cours des obligations évolue à la hausse
- en cas de hausse des taux d'intérêt, il évolue à la baisse.

Il peut investir dans différentes zones géographiques (Europe, Monde, Pays Emergents, ...) et dans divers types d'obligations :

- les obligations d'Etat, qui sont des titres représentatifs de la dette publique d'Etat, français ou étrangers.
- les obligations d'entreprises privées : ce sont des titres représentatifs de la dette de différentes entreprises. Elles sont plus risquées que les obligations d'Etat mais proposent aussi des rendements plus attractifs.
- les obligations convertibles qui offrent la possibilité d'être échangées contre une ou plusieurs actions de la société émettrice, selon les conditions définies au moment de son émission. Elles permettent de bénéficier de la sécurité du placement obligataire et d'un accès au marché actions.

Quelle est sa politique de gestion ?

Chaque gestionnaire de fonds détermine sa propre stratégie d'investissement, suivant la composition de son portefeuille, l'origine géographique et la typologie des obligations sélectionnées.

Un OPCVM investi sur les obligations d'un état européen aura une orientation plus sûre, mais moins rentable que celui investi sur celles d'entreprises privées localisées dans des pays émergents.

Sachez qu'un OPCVM obligataire doit comporter au minimum 90% d'obligations, les 10% restant pouvant être investis sur les marchés actions, ce qui a aussi une incidence sur le couple risque/rendement.

Outre la politique de gestion, la fiche AMF permet d'obtenir des informations complémentaires sur son niveau de risque :

- sa sensibilité, c'est-à-dire son exposition aux évolutions des taux d'intérêt
- son indice de référence dans la stratégie du gestionnaire
- s'il existe une couverture contre le risque de change
- son exposition aux marchés actions.

Pourquoi investir sur des OPCVM obligataires ?

L'objectif est d'assurer une croissance de votre capital tout en profitant du niveau de risque faible des OPCVM obligataires. Bien qu'ils n'aient pas de garantie en capital, ils peuvent constituer dans une période propice, une bonne alternative au fonds en euros.